

## ANNEXE – CONDITIONS TARIFAIRES 2025

Les tarifs sont fixés par délibération du Conseil communautaire et peuvent être réactualisés chaque année.

### TARIFS AU VOLUME

	De 0 à 0,8 m3 (correspondant à un véhicule ou une remorque)	De 0,8 à 1,5 m3 (correspondant à un véhicule + une remorque)	De 1,5 à 3 m3 (correspondant à un fourgon)	De 3 à 4 m3 (correspondant à un camion)
Déchets non triés (Tout venant)	26 €	48 €	95 €	127 €
Gravats*	10 €	18 €	36 €	50 €
Déchets verts	8 €	15 €	30 €	40 €
Bois*	12 €	23 €	37 €	60 €
Cartons	Gratuit		30 €	40 €
Ferraille	GRATUIT			
Meubles (Eco-Mobilier)				
D3E, lampes, piles				

**\*les gravats ou bois entrant dans le cadre de la filière REP PMCB (déchets issus des produits et des matériaux de construction) ne seront pas facturés.**

Modalités d'apport : Les professionnels devront privilégier les apports mono-flux, dans le cas contraire, c'est le flux majoritaire qui sera comptabilisé pour la facturation.

Modalités de facturation :

- chaque semestre les professionnels recevront un titre de paiement pour les apports réalisés sur la période écoulée,
- les particuliers ayant atteints leur quota annuel seront avertis que tout apport supplémentaire leur sera facturé.

**TARIF DE LA CARTE D'ACCES** : 10 € (carte supplémentaire pour les professionnels ou carte de remplacement suite à une perte)